jusqu'à ce que sa culpabilité ait été positivement établie, car nous avions été habitués à croire à son honorabilité, et nous avons été douloureusement affectés en apprenant qu'il était accusé de complicité dans les fraudes d'Halluin.

Comme M. X... appartient au parti républicain progressiste, le *Réveil* et la *Dépêche* se sont empressés, avec un touchant accord, de rendre notre parti tout entier solidaire et responsable du délit reproché à l'un des nôtres.

Nos confrères auraient peut-être pu attendre, pour se livrer à ces bruyantes démonstrations, que M. X... fût définitivement déclaré coupable de la fraude qu'on lui impute. Nous croyons savoir, en effet, qu'il n'a cessé de nier jusqu'ici, avec la plus grande énergie, toute participation dans les actes frauduleux dont la justice recherche en ce moment les auteurs.

Nous espérons que M. X... parviendra à établir son innocence et à dissiper les présomptions qui pèsent sur lui. S'il en était autrement, et si sa culpabilité nous était démontrée, nous n'hésiterions pas à faire nous-mêmes justice, et à rejeter de notre parti un membre indigne.

Nous n'avons point, en effet, dans le parti républicain, les habitudes des cléricaux qui, chaque fois qu'un des leurs se rend coupable d'un de ces innombrables crimes ou délits — autrement graves et répugnants que des affaires de fraudes, — qui les signalent si souvent à l'attention du public, s'efforcent de le faire disparaître et de le soustraire à l'action de la justice.

Le parti républicain, au contraire, n'a jamais hésité à livrer lui-même au châtiment encouru ceux des siens qui avaient pu s'écarter du droit chemin.

Jamais, peut-être, la justice ne s'est montrée si rigoureuse que dans cette affaire des fraudes d'Halluin, précisément, sans doute, parce que des républicains connus s'y trouvaient compromis, et que nos magistrats républicains tenaient à éloigner jusqu'à l'ombre d'un soupçon de complaisance ou de partialité.

La *Dépêche* n'a peut-être pas oublié les fraudes dont furent reconnus coupables, il y a quelque temps, M. Duquesnay, neveu de l'ancien archevêque de Cambrai, et M. Emile Dupré, un réactionnaire militant. Eh ! bien ces deux cléricaux, non-seulement ne furent jamais arrêtés, bien qu'il s'agit de fraudes très considérables et accomplies — celles, du moins, de M. Duquesnay — avec un luxe d'expédients d'une grande originalité, mais encore le neveu de l'ancien archevêque de Cambrai a tout simplement terminé l'affaire par une transaction avec l'administration lésée.

La *Dépêche* est donc mal venue à crier aux influences politiques qui se seraient employées en faveur des personnes compromises dans l'affaire d'Halluin.

Quant au *Réveil*, il nous apparaît que les relations antérieures de son rédacteur en chef et de certain de ses administrateurs avec M. X... auraient dû leur inspirer plus de réserve et plus de modération dans l'expression de leur joie.

L'Echo du Nord affirme, dans des termes qui paraissent avoir une allure officieuse, que contrairement aux bruits répandus, il n'y aura plus d'autre arrestation, et que l'affaire est terminée.

Poursuites contre la "Dépêche"

Nous lisons dans le *Libéral*, de Cambrai :

Cambrai, le 15 décembre 1891.

Monsieur le directeur,

Vous suivez certainement la campagne menée par la *Dépêche*, de Lille, contre le parti républicain, à propos des « Scandales d'Halluin » et vous avez dû lire l'entrefilet odieux que cette feuille m'a consacré dans son numéro d'aujourd'hui.

Quand des gens sont capables de pareilles infamies on ne peut que les prendre au collet et les jeter sur les bancs de la police correctionnelle.

C'est ce que je crois de mon devoir de faire, et je tiens à ce que mes amis le sachent.

Je n'ajouterai pas un mot jusqu'à ce que les tribunaux aient statué.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. CHAPPEAU.

***

L'affaire viendra mercredi devant le tribunal correctionnel de Lille. C'est Me Basquin qui soutiendra les intérêts de M. Chappeau.

Chronique locale

ROUBAIX

Merci ! — *Le Journal de Roubaix*, qui du haut de ses trois douzaines d'années d'existence avait commencé par accueillir l'apparition de l'*Avenir* avec un certain mépris mêlé d'un faux air de sympathie confraternelle, met bas le masque depuis qu'il voit notre journal prospérer au-delà de nos propres espérances, et au-delà de ses craintes.

Il ne nous aime pas et sa bile se déverse sur nous par débordements périodiques et laborieux.

Il saisit volontiers l'occasion, ainsi lundi soir s'est-il emparé avec amour de l'idiote sortie de l'anarchiste Legrand, pour déclarer, en appuyant à plaisir sur les détails que l'*Avenir* était mis à l'index.

Vous verrez, je gage, qu'il sera d'accord avec *Roubaix-Socialiste! Asinus asinum fricat* dirait un pédagogue.

Dame ! Pourquoi pas ? Attelé à la remorque de la *Dépêche*, notre confrère est devenu l'ami de Pablo Lafargue (de la Habana) ; il publie des interviews qu'a fait un rédacteur de la *Dépêche* avec l'éminent babouilleur...

Le journal de la rue Neuve croit se faire aimer des ouvriers en agissant ainsi ; il se trompe ; en voulant ménager tout le monde, il se met tout le monde à dos. Croit-il se faire aimer des patrons en se montrant favorable au révolutionnaire Lafargue ?

Mais c'est son affaire, et libre à lui d'entretenir ses lecteurs — qui diminuent à notre profit, — avec les compte-rendus des sermons, et avec Notre-Dame de l'Usine. Libre est M. Reboux d'accomplir l'accouplement singulier — qui rappelle celui de la carpe et du lapin — des théories révolutionnaires, des thèses à la Lafargue et des prônes de Goutha-Goulard.

Nous ne pouvons lui défendre de faire de son journal une « vaisseline » où se mêlent étrangement dans une sauce [illegible] des feuilles choisies parmi les incolores, des résumés de sermons, des triduums, de l'eau du Saulchoir, de la chicorée, l'Union des achats ... ah, pardon, M. Reboux, nous oublions que vous avez renoncé à faire mordre à l'hameçon : *L'Union des achats*, c'était trop élevé pour Roubaix. Personne n'a réussi à comprendre ce que cela signifiait.

L'*Avenir* lui a mérité de la franchise, et personne ne lui conteste cette qualité, c'est peut-être à cela qu'il doit sa vogue croissante.

L'*Avenir* était en cause lundi soir : le *Journal de Roubaix* a saisi l'occasion de lui être désagréable. Il a espéré lui nuire, en quoi il s'est trompé, d'ailleurs.

Merci, cher confrère, du procédé. Dorénavant, nous saurons à quoi nous en tenir.

Vous n'avez pas oublié, cependant, l'aventure qui arriva un jour en pleine réunion ouvrière, à un de vos rédacteurs, qui fut, par l'assemblée, exclu du banc des journalistes ?

Nous aurions pu à cette occasion, vous être bien désagréable, vous causer de vrais ennuis. Eh bien, l'*Avenir* n'a pas soufflé mot de l'incident.

L'effet de votre reconnaissance est bizarre, et serait fait pour nous surprendre si nous n'étions depuis longtemps habitués à l'hypocrisie des jésuites.

Du reste, en relatant le fait auquel nous faisons allusion, nous aurions pour ainsi dire apporté une sorte d'approbation à un acte que nous réprouvions.

Vous voyez les choses d'un œil différent et vous avez voulu nous donner le coup de pied de l'âne. Vous ne nous avez pas atteint, mais en continuant à ruer de la sorte, vous pourrez un jour ou l'autre vous débotter le sabot.

Décidément, nous commençons à voir clairement où le bât vous gêne.

J. de B.

Un drame au couteau

Dimanche, vers neuf heures et demie du soir, un ouvrier tisserand, nommé Dejans, demeurant chez M. Alphonse Baert, cabaretier, rue de la Guinguette, 94, entrait à l'estaminet Louis Fleurquin, surnommé Louis XIII, estaminet situé à l'angle des rues du Chemin de fer et Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing, non loin de la fabrique Binet.

Dejans était attablé depuis un moment, lorsqu'entrèrent six Flamands, parmi lesquels le nommé Vanecouter, habitant le « Château-d'Eau », à Tourcoing, qui était brouillé avec Dejans, depuis plusieurs années, par suite d'une discussion de métier.

Or, dimanche soir, une nouvelle discussion sur le travail éclata, des injures on allait en venir aux mains, mais Dejans préféra se retirer, accompagné de son cousin, Vandekerkhove. Ils quittèrent donc l'estaminet et prirent la route de Roubaix ; aussitôt leur départ Vanecouter sortit également et se mit à les suivre.

Les deux cousins venaient de traverser le pont Morel lorsque soudain Dejans fut terrassé et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, il reçut trois violents coups de couteau dans la cuisse droite et un dans les reins.

Vanecouter, son exploit commis, avait pris la fuite et quand on songea à le poursuivre il était hors d'atteinte.

M. Vandekerkhove se chargea de faire transporter son cousin à son domicile et ce ne fut que le lendemain que M. le docteur Ballenghien fut appelé.

Ce dernier constata que les blessures étaient graves et proposa de transporter le blessé à l'Hôpital, mais Dejans s'y refusa.

Quant à Vanecouter il eut encore l'audace de retourner le soir à l'estaminet Louis Fleurquin, en déclarant qu'il avait donné des coups de couteau à Dejans qui ne retournerait plus chez lui. Le meurtrier avait disparu depuis dimanche soir et la police le croyait réfugié à Mont-à-Leux, mais il eut l'extrême audace de se présenter mardi au domicile de sa victime. Après avoir pris une chope, il demanda d'un air effaré où se trouvait la rue de la Paix.

Le cabaretier frappé des allures étranges de ce consommateur avait narré le fait à Dejans qui, au signalement donné, reconnut sur le champs son agresseur. Vanecouter a encore été aperçu pour la dernière fois vers midi sur le pont Morel.

M. Horber, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert immédiatement une enquête.

L'état de Dejans est assez satisfaisant.

Une attaque nocturne. — Dans notre numéro d'hier nous avons relaté une agression nocturne dont aurait été victime un jeune homme de la rue Lacroix.

Cette affaire est une fumisterie que Janssens a inventée pour éviter une semonce de ses parents.

D'après l'enquête faite par les agents de sûreté Luyghe et Berte, il résulte que Emile Janssens, après plusieurs interrogatoires et pressé de questions, a fini par déclarer que lundi vers trois heures du soir, se trouvant sans le sou, il alla déposer sa montre en argent au Mont-de-Piété pour la somme de 4 francs.

Il alla ensuite dépenser cet argent dans différents estaminets des rues du Bassin et des Longues-Haies, en compagnie de plusieurs camarades parmi lesquels se trouvait un de ses cousins, Achille Hennebaut, âgé de 15 ans demeurant au Sentier du Ballon, maison Plateau.

Vers 11 heures il reconduisit ce dernier jusqu'à son domicile : en revenant sur ses pas il se débarrassa de son porte-monnaie, lequel contenait encore 1 fr. 25 et le bidet du Mont-de-Piété et le jeta dans le canal avec sa chaîne de montre. Il descendit ensuite l'escalier, près de l'écluse et se plongea dans l'eau jusqu'au cou pour faire croire à ses parents qu'il avait été attaqué par des malfaiteurs.

Emile Janssens qui avait jeté sa casquette au-dessus de l'écluse était venu le lendemain matin avec son père pour la rechercher, ce qui avait été facile le gamin connaissant la place où elle était tombée.

Réunions de Commissions. — Les 1re et 3e Commissions se réuniront aujourd'hui jeudi à 3 heures du soir pour examiner les questions suivantes :

1. Visite au chemin de Cohem et aux terrains de la route à créer entre Roubaix et Lys-lez-Lannoy ;
2. Visite au bureau de bienfaisance.

Une chute dans une cave. — Mardi vers 3 heures du soir, Victor Sybille, âgé de 38 ans, demeurant rue Daguesseau passait sur une planche disposée entre le mur en construction de la brasserie Duthoit et la chaussée de la rue de l'Avocat, lorsqu'il mit le pied droit à côté de la planche et tomba dans une cave, d'une hauteur de 3 mètres.

Le blessé est retourné à son domicile, avec l'aide d'un ouvrier maçon.

Victor Sybille avait reçu quelques contusions peu graves à la tête.

Une bataille homérique. — L'agent de garde rue de la Chaussée, mardi vers onze heures et demie du matin, aperçut un rassemblement d'une cinquantaine de personnes ; s'étant approché, il vit deux hommes de 40 ans, Charles Vandenbuck, demeurant rue Bayart, 8, et Jean Claeys, demeurant rue Sully, se livrant à un pugilat en règle.

Les coups de pied et de poing pleuvaient et résonnaient dur et sec ; l'agent s'empressa de les séparer et dressa un procès-verbal à la charge des parents.

Fanfare Delattre. — Cette société organise pour dimanche prochain une soirée intime suivie de bal qui commencera à 6 heures très précises qui sera exclusivement réservée aux membres exécutants et honoraires de la société.

Un homme tombé dans l'escalier. — Auguste Dutrieux, âgé de 66 ans, apprêteur, demeurant rue Cugnot, 52, se levait mercredi vers 5 h. 1/2 du matin pour se rendre à l'ouvrage, lorsqu'à la suite d'un faux pas il tomba du haut en bas de l'escalier. Un médecin lui donna des soins et constata qu'il s'était fait une plaie au cuir chevelu. Auguste Dutrieux fut admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Messe de Ste-Cécile. — L'Union des Trompettes roubaisiennes se fera entendre à la messe de Midi pour la bénédiction de l'étendard, en l'église Ste-Elisabeth.

Le banquet aura lieu le même jour à 3 heures de l'après-midi, au local, estaminet du Grand Cheval Blanc, rue de Lannoy ; les membres honoraires qui désireraient y participer sont priés d'envoyer leur adhésion au local jusque vendredi soir au plus tard. La cotisation personnelle est fixée à 5 francs.

Le départ de M. Brouillard. — Lundi prochain, vingt-un décembre, sera le dernier jour que passera dans notre ville M. Brouillard, le célèbre opticien qui depuis plus de quinze ans et toujours, à pareille époque, fait courir tout Roubaix et les environs, en raison de ses cures que l'on peut taxer de merveilleuses.

C'est principalement dans la classe laborieuse que ses bienfaits ont été nombreux, n'avons-nous pas vu de pauvres ouvriers, dont la vue affaiblie leur interdisait de continuer leur travail et leurs infirmités plongeaient ainsi dans une misère noire, une famille entière.

Car ils n'ont guère d'économies les ouvriers de Roubaix, et s'ils chôment deux jours, la misère vient s'asseoir à leur foyer, hideuse et noire, et la femme souffre, et les petits pleurent parce qu'ils ont faim....

La vue n'est-elle pas le sens le plus utile ? Un sourd peut travailler à l'Usine tout comme un autre. Un manchot peut colporter des journaux, les borgnes, les boiteux peuvent travailler, mais quand les yeux sont attaqués, quand la vue est compromise par la fatigue, le surmenage, les veilles prolongées. Oh ! alors, il faut s'inquiéter, car l'œil, est un organe essentiellement délicat, très difficile à guérir quand il est malade, et il est mieux de prévenir le mal que de le guérir.

Nous ne saurions trop chaudement recommander à toute personne, dont la vue est défectueuse, aux ouvriers dont le travail demande une attention soutenue, de veiller à protéger leur vue et pour cela, il est bon, même si leurs yeux sont excellents, qu'ils prennent conseil d'un homme compétent et conciencieux.

Cet homme entendu, compétent, ce spécialiste adroit et savant, c'est bien M. Brouillard qui n'est pas un inconnu, qui n'est pas un charlatan, son passé des plus honorables est une longue suite de cures miraculeuses de guérisons obtenues. Chaque année, une foule nombreuse vient le visiter.

Cette foule est souvent plus nombreuses durant les derniers jours du séjour de M. Brouillard, à Roubaix.

Cette année, comme nous le disions plus haut le savant opticien nous quitte lundi 21 décembre irrévocablement.

Aussi, recommandons-nous, à la clientèle de se hâter. M. Brouillard peut, quand la presse n'est pas trop grande, examiner d'autant mieux les vues qu'on soumet à son consciencieux et savant examen.

Le Métropolitain

Le Métropolitain, ce pauvre véhicule,
En place d'avancer il semble qu'il recule ;
Pourquoi ne fait il pas comme le Congo,
Dont le succès toujours va plus vite et plus haut ?
Un Parisien au savonnier Victor Vaissier.

Menus faits. — Louise Capart, 50 ans, ménagère demeurant Grande cité du Pile, a été mise en état d'arrestation mardi vers onze heures du matin pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Mardi, vers 5 h. 1/2 du soir, l'agent de garde rue du Grand Chemin, était appelé par Mme Willemyns, cabaretière, rue de l'Alouette, 32, déclarant qu'un individu ivre, à qui elle avait refusé de donner à boire, faisait du tapage à la porte et menaçait de briser les carreaux.

L'agent conduisit l'ivrogne, nommé Jacques Leleu, 37 ans, scieur de long, demeurant rue Milton, 19, au dépôt du 1er arrondissement.

La défaite du général Pétard

Le général Pétard, bien plus fier qu'Artaban,
Tombait sur l'ennemi qu'il semblait vouloir mondre ;
Et Lisa, *parfumée* au savon Montespan,
A vaincu ce héros et mis son cœur en poudre.
Victor Levère au savonnier Victor Vaissier.
En vente chez tous les merciers en gros.

TOURCOING

Vol de poisson — Trois arrestations. — Hier matin, Mme veuve Coutier, marchande de poisson, rue du Haze, constata à son arrivée aux Halles qu'on lui avait dérobé une morue entière et deux autres petits morceaux de poisson, le tout valant de 5 à fr.

Elle se plaignit à l'agent Nuyttens, de service aux Halles, qui se mit à la recherche des voleurs. Il aperçut un instant plus tard, deux jeunes gens, porteurs de sacs, qu'il soupçonna être les auteurs du vol et qu'il interpella.

Ceux-ci, après quelques dénégations finirent par avouer avoir pris le poisson et l'avoir porté chez la mère de l'un deux, la nommée Laurente Victorine Honoré, femme Voreux, 51 ans, ménagère, rue du Moulin-Fagot, cour Lhussard.

L'agent se rendit à l'adresse indiquée et y retrouva le poisson volé. La femme Voreux a été arrêtée pour recel, ainsi que les deux gamins, Henri-Ferdinand Voreux, 13 ans et Henri Charles Rogier, 16 ans, sous l'inculpation de vol.

Tous deux ont déjà été condamnés en police correctionnelle, Rogier trois fois dont deux fois pour vol de numéraire et de légumes, et Voreux pour mendicité. Quand à la femme Voreux, elle a aussi subi des condamnations pour avoir caché chez elle un expulsé et pour outrages aux agents.

Ils seront transférés aujourd'hui à Lille.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le garde champêtre Donatte, rue Blanc-Seau, ayant appris que le nommé Edouard Detié, 52 ans, né à Courtrai, [illegible] avait été expulsé le 19 février 1890, à la suite d'une condamnation pour outrage et rebellion aux agents, était revenu au Blanc-Seau, l'a arrêté et amené devant M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement. Ce magistrat a maintenu Detié en état d'arrestation pour infraction à l'arrêté d'expulsion pris contre lui.

Vagabondage et mendicité. — Le sous-brigadier de police Parent, a arrêté hier en flagrant délit de mendicité, rue Neuve-de-Roubaix, le nommé François Gigot, 63 ans, jardinier, né à Avranches, sans domicile fixe.

Vol de poules et lapins. — Au cours de l'avant-dernière nuit, un coq d'espèce, dix poules et deux lapins, valant 50 francs, ont été soustraits au domicile et au préjudice de M. Henri Dazé, 35 ans, tisserand au Pont-de-Neuville. Le poulailler était fermé à l'aide d'un loquet en bois, manœuvrant au moyen d'une ficelle. Les voleurs [illegible] [illegible] par au moyen de deux perches en bois placées en croix, la porte de M. Daze, pour le cas où il aurait entendu du bruit.

C'est une voisine qui vient l'éveiller chaque matin à 4 h. 1/2 qui releva la barricade de la porte.

M. Duvigneau, commissaire de police du 2e arrondissement a constaté le vol.

On a relevé des traces de pas qui permettent de croire que le vol a été commis par deux individus qu'on suppose être venus du hameau du Reitelet (Risquons-Tout).

Arrestation sur mandat d'extradition. — La gendarmerie de Tourcoing a arrêté hier matin les nommés Hyppolite Van Ackère, 24 ans et Sylvia Schotters, 25 ans, demeurant rue Motte, inculpés d'avoir soustrait frauduleusement à Meerxem (Belgique), 10 obligations à lots de la ville d'Anvers, de 150 francs chacune, au préjudice des époux Lonckère-Vanhufelen.

L'extradition a eu lieu à la demande du gouvernement belge et sur mandats du juge d'instruction près le parquet d'Anvers.

Expulsés. — Un convoi de seize expulsés a été dirigé sur la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

Tournée Frédéric Achard. — Nous rappelons que ce soir aura lieu à la salle des fêtes de la place Leverrier, l'attrayante représentation de la troupe Achard.

Le spectacle se composera ainsi que nous l'avons annoncé, de deux comédies à grand succès : *Madame Mongodin* et les *Joies de la Paternité*.

Le prix des places est de 4, 3 et 2 fr.

Le bureau de location est ouvert à la salle des fêtes.

LE CRIME DE MARCQ-EN-BARŒUL

Nous avons annoncé hier que la justice avait fait arrêter un individu, soupçonné d'être l'auteur du crime commis le 6 mai dernier à Marcq-en-Barœul, sur la personne de Louise Loridan.

Tiendrait-on le coupable cette fois ? Rien ne le fait supposer. L'individu dont nous avons annoncé hier l'arrestation est un sieur Bresat, âgé d'une cinquantaine d'années, travaillant dans une ferme d'une commune voisine.

Interrogé sur sa disparition le lendemain de l'assassinat, il a déclaré qu'il était allé dans un autre endroit chercher du travail, son métier nomade le forçant à de continuels déplacements.

Néanmoins, il a été maintenu en état d'arrestation et conduit hier soir au parquet, où il sera interrogé par M. du Liscouet, juge d'instruction chargé de l'affaire.

LILLE

Chute grave. — Hier, vers onze heures et demie du matin, le soldat Wasselin Hilaire, du 1er escadron du train des équipages, ordonnance du capitaine Radiguet, passait à cheval dans les promenades du Bois de la Deûle, quand tout-à-coup, le cheval ayant eu peur, prit le mors aux dents et parcourut, bride abattue, une assez longue distance.

M. Wasselin faisait tous ses efforts pour maîtriser son cheval, mais celui-ci désarçonna son cavalier, qui tomba lourdement sur le sol.

On le releva et on constata que le sang lui sortait par l'oreille.

M. Wasselin fut transporté à l'hôpital militaire, où le médecin principal déclara que son état était très grave et qu'il ne pouvait se prononcer actuellement.

Accident de travail. — Hier matin, vers dix heures un quart, M. Henri Dubrouez, 15 ans, apprenti serrurier, demeurant à La Madeleine, chemin du Halage, 32, déchargeait des feuilles de tôle dans la rue de Jemmapes, quand il se coupa assez fortement au poignet gauche avec l'une d'elles. Transporté à la pharmacie Marsy, rue St-André, il y fut soigné, après quoi, on le reconduisit en voiture de place à son domicile.

Mort subite. — Hier après-midi, Mme Anna Hood, femme Fournier, 68 ans, demeurant route d'Arras, travaillait dans la rue de la Plaine, au n° 17, chez M. Daw, fabricant de peignes, quand tout-à-coup, on la vit s'affaisser. Elle fut relevée aussitôt et transportée dans une pièce voisine où M. le docteur Desmons, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès, qu'il attribue à une congestion cérébrale.

Le cadavre fut reporté à son domicile par la voiture d'ambulance.

Tombé dans un trou au charbon. — Hier matin, vers 6 heures, M. Ange Wandels, 70 ans, chauffeur rue des Postes, 190, travaillant chez M. Wauquier, constructeur mécanicien, rue de Wazemmes 169, se rendait à son travail, quand il fit une chute malheureuse dans le trou au charbon, situé dans la cour de l'établissement.

Dans sa chute, M. Wandels s'est fracturé deux côtes d'après les constatations de M. le docteur Lambin.

Les varioleurs. — L'hôpital de la Charité ayant dû refuser hier matin une vingtaine de varioleux, l'Administration municipale a décidé que l'école, en construction, place de la Nouvelle-Aventure, et dont les travaux sont déjà suffisamment avancés, serait mise d'urgence à la disposition des hospices, pour qu'on pût y installer les malades atteints de la variole.

La mendicité voilée. — Les petites marchandes d'oranges, qui sillonnent nos rues et nos places, emploient, quand la vente n'est pas fructueuse un stratagème pour écouler quand même leur marchandise.

C'est ainsi que l'une d'elles se présenta hier matin chez Mme X... avec un petit panier contenant une dizaine d'oranges et lui dit : « Madame, votre gendre m'a prié de vous apporter ceci, seulement, il a oublié de me les payer. »

Confiante dans ces paroles et croyant à une surprise, Mme X... s'empressa de payer et d'accepter ledit panier. Ce n'est que plus tard, quand son gendre rentra qu'elle eut l'explication du mystère.

Inutile de dire que ce dernier n'avait fait aucun achat semblable.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre ce singulier moyen d'écouler sa marchandise, employé par ces petites mendiantes déguisées et qu'elles s'empresseraient de renouveler si on n'y mettait bon ordre.

Les vols. — Dans la nuit du 14 au 15, des malfaiteurs inconnus ont escaladé la grille des Halles centrales et ont volé cinq jambons, pesant 40 kilos et appartenant à M. Dupont, facteur aux Halles, qui les avait déposés près du minck. Il y a huit jours, on avait déjà volé un paletot à un employé du même facteur. Une enquête est ouverte.

— Mardi vers 6 heures du soir, tandis que le domestique de M. Darcaix, liquoriste, rue de Douai, 18, était descendu de sa voiture pour livrer des marchandises dans un estaminet de la place Jeanne-d'Arc, un voleur en a profité pour enlever de cette voiture une cruche renfermant 13 litres d'amer d'une valeur de 22 francs. La police fait des recherches.

— Hier matin, vers 7 heures, M. Gustave Leplat, marchand mercier, rue de Poids, 3, avait déposé sur le trottoir en face de sa demeure, diverses marchandises qu'il devait charger sur une voiture pour les conduire au marché.

De hardis voleurs ont profité d'un moment où il n'y avait aucune surveillance pour enlever trois de ces ballots, deux sont marqués LP et renfermaient l'une une certaine quantité de rubans et de velours larges de 40 et 50 centimètres ; la troisième contenait des plumes pour modistes. L'importance de ce vol audacieux peut être estimée à 400 francs environ.

On recherche activement les malfaiteurs.

Les vols. — Un complice du vol commis chez les époux Damont, rue de Lyon, 32, vient d'être arrêté. C'est un nommé Pierre Dubois, 37 ans, marchand de brosses, demeurant dans une voiture au faubourg d'Arras, qui avait pris la fuite à la [illegible]

Menus faits. — Mardi, vers cinq heures du soir, le tramway à vapeur a tamponné une voiture dans la rue du Faubourg de Roubaix.

Dégâts matériels peu importants. Personne n'a été blessé.

— Désiré Dehon, 17 ans, sans domicile fixe a été trouvé la nuit dernière, vers une heure et demie du matin, couché dans un wagon de 1re classe, en garage au pont Saint-Agnès.

Il a été déféré au parquet pour vagabondage.

— Le nommé Jean-Baptiste Roux, 34 ans, journalier, sans domicile fixe, a été trouvé mendiant de porte en porte, rue Charles-Quint, et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LE NORD

Ronchin. — Procès-verbal a été dressé contre le sieur Van Verbruggen, marchand de tartes pour coups portés à sa femme. Cet individu bat continuellement la malheureuse et la fait coucher dehors avec ses deux jeunes enfants.

Quand il apprit que sa femme avait porté plainte à la gendarmerie contre lui, il menaça de la tuer. Un nouveau procès-verbal a été rédigé à sa charge.

Houplin. — On nous écrit :

M. Pierre Marchand était autrefois maire d'Houplin et, trop confiant dans son greffier, il lui laissait la direction entière et complète des affaires communales. C'est à ce dernier qu'on s'adressait en toutes circonstances, c'est lui que l'on implorait humblement lorsqu'on avait le moindre renseignement à demander, le moindre service à solliciter.

Ce greffier tout puissant manipulait donc les finances municipales à sa guise et, quoique étranger, il traita Houplin en pays conquis jusqu'au jour où les électeurs remercièrent M. Marchand de ses services et nommèrent un maire républicain. Celui-ci ne voulant pas accepter la responsabilité d'une gestion qui lui paraissait louche, pria l'autorité supérieure d'ordonner une enquête et l'on ne fut pas peu surpris de trouver dans la caisse municipale un déficit de 2818 fr. que M. Marchand vient d'être obligé de rembourser, son secrétaire étant mort.

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, notre ex-maire vient de se voir intenter un procès en diffamation par un de nos honorables conseillers à qui M. Marchand ne peut pardonner d'avoir contribué à faire découvrir les irrégularités commises par son greffier.

DOUAI

Arrestations. — La police a opéré l'arrestation du nommé Henri-Désiré Baudoin, à 20 ans, originaire de Thumeries (Nord) pour vagabondage.

Elle a aussi arrêté le nommé Jules Givet, 40 ans, garçon deferme, originaire du Cuincy, inculpé de vol dans un wagon en stationnement quai militaire, au préjudice de la Compagnie de fer du Nord.

Incendies. Nous avons une série d'incendies à signaler dans l'arrondissement.

Le 9 décembre, à Faumont, le feu a consumé une ferme, le mobilier, des récoltes, des instruments aratoires appartenant à M. Jules Wacquez. La cause du sinistre est restée inconnue. La perte évaluée à 12,000 francs, est couverte par des assurances aux Compagnies « le Soleil, l'Aigle et la Foncière. »

Le 12 décembre, à Somain, un commencement d'incendie, dû à l'échauffement trop grand d'une cheminée, s'est manifesté chez M. Walles, brasseur. La perte, d'ailleurs peu élevée, est couverte par une assurance à la Compagnie « Le Soleil. »

Le 13 du même mois, à Lambres, un incendie dû à la foudre a détruit cinq meules d'avoine appartenant à M. Trannin, maire et député. La perte évaluée à 12,000 francs est couverte par une assurance à la Cie « l'Aigle ».

Hérin. — On a essayé de mettre le feu à la fabrique de sucre, en liquidation, d'Hérin.

Les coupables se sont introduits, la nuit, dans les bâtiments de la fabrique, avec une lanterne dont ils avaient eu soin d'atténuer la clarté en garnissant les verres de suie ; ils ont apporté dans des sacs, de la paille préalablement imbibée de pétrole ; ils en ont mis un tas sous l'escalier en bois de la diffusion et y ont mis le feu, après avoir déposé, au-dessus de l'escalier, des sacs en coton.

Heureusement, cette tentative criminelle n'a pas réussi, le feu a mal pris et ne s'est pas propagé.

On croit être sur la trace des malfaiteurs.

Cette sucrerie appartient à la Société anonyme des cultivateurs d'Hérin, qui est en liquidation. La vente de cette usine doit avoir lieu le 23 courant.

VALENCIENNES

Extradition. — Le nommé De la Surderie, ex percepteur à Ruffec (Charente), inculpé de faux et d'abus de confiance, avait cru prudent de filer en Belgique.

Il y a quelques jours, il était arrêté par la gendarmerie de Mons. Son extradition ayant été demandée et obtenue par le gouvernement français, il a été remis mercredi matin entre les mains des gendarmes de Blanc-Misseron.

Il a été transféré le jour même à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Suite mortelle d'accident. — Nous avons annoncé hier, l'accident arrivé au Bastion, 85, au terrassier, M. Pamart fils, 44 ans.

Ce malheureux, qui était veuf et le seul soutien de ses vieux parents et de ses trois enfants dont l'aîné a 13 ans, est mort hier des suites de ses blessures.

Il était très courageux et très estimé de ses chefs.

INCENDIE A LABRIQUETTE

Hier vers 8 heures, un violent incendie a complètement détruit une grange de 30 mètres de long et remplie de récoltes, située dans la cour de l'ancienne ferme Miroux. Le manque d'eau a rendu les secours très difficiles et malgré les efforts des pompiers d'Aulnoy et de Marly, sous le commandement de M. Hector Weil, capitaine, le feu, activé par un vent violent avait achevé son œuvre de destruction vers onze heures.

Plusieurs pompes de Valenciennes n'ont pu apporter aucun secours à cause du manque d'eau.

Les pertes sont de 30,000 fr. ; 10,000 fr. pour l'immeuble, assuré par la « Compagnie générale » et 20,000 fr. pour les récoltes, appartenant à M. Cheval, cultivateur et conseiller municipal à Valenciennes. Il y a pour ces dernières assurance de 12,000 fr. à la Compagnie « La Providence ».

Plusieurs chariots, chargés de récoltes, qui devaient être enlevées hier, ont été consumés.

CAMBRAI

Un accident a eu lieu hier matin sur la ligne de Solesmes à Valenciennes.

M. Alphonse Vandamme, 42 ans, professeur au séminaire de Solesmes, a pris le train allant de Valenciennes croyant prendre celui se dirigeant sur Cambrai.

Le train avait déjà fait 1,200 mètres et était en face de la maisonnette du passage à niveau, au-dessus de St-Python, lorsque M. Vandamme s'aperçut de sa méprise.

Il mit la tête à la portière pour voir l'endroit où il se trouvait, à ce moment un coup de vent lui enleva son chapeau. Sans réfléchir au danger qu'il y avait à descendre d'un train en marche, M. Vandamme ouvrit la portière pour se rendre sur la voie ; mal lui en prit. Il fut traîné sur une distance d'environ 50 mètres et se fit de graves contusions à la tête. Le garde-barrière, et les témoins de l'accident, le relevèrent et le transportèrent dans la maisonnette.

L'état de M. Vandamme est assez grave : il a la figure toute abîmée.

AVESNES

Aulnoye. — Dans la nuit du 14 au 15, un incendie s'est déclaré chez les époux Gilain Lepor, [illegible]

Les pompiers de cette dernière commune et ceux des hauts-fourneaux d'Aulnoye se sont rendus sur les lieux et ont réussi à préserver les maisons voisines. Quant à celle où le feu s'est déclaré, elle a été entièrement consumée.

Les pertes sont évaluées à 2000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

La gendarmerie de Berlaimont a ouvert une enquête.

Pouvoir... — [illegible]

On a volé chez M. César Baudoin, cultivateur, rue de la Montagne, un harnais complet en assez bon état, chez M. Berhuy-Montay, tailleur, rue des Carrières à Trélon, la somme de 67 francs, chez M. Gillevetens, chimiste-inventeur, rue du cimetière à Trélon de Villers, une montre en nickel, chez M. Richard, débitant, rue de la Fonderie, deux lapins.

Avesnelles. — Des mauvais plaisants, s'habillant en femmes, cherchent à effrayer le soir, les enfants qui passent sur le chemin d'Avesnelles à la Rotonde.

Une surveillance active est exercée par le garde-champêtre de la commune pour les connaître.

DUNKERQUE

Dunkerquois arrêté à Bruxelles. — Il y a plusieurs mois, le fils de M. Belleis, disparaissait en emportant une somme de 2.000 francs.

Un de ses amis, M. Belleman, croyant qu'il s'était réfugié à Bruxelles, résolut de le découvrir.

Là, il se fit passer pour le sous-brigadier Dupont, de Dunkerque, commença une enquête qui se termina par sa propre arrestation.

Actuellement, Belleman est sous les verrous pour usurpation de fonctions.

Chute dans le bassin. — Hier, vers 3 heures, le sieur Verhey Alfred, âgé de 16 ans, demeurant rue du Jeu de Mail est tombé accidentellement à l'eau dans le bassin du commerce, d'où il a été repêché presqu'aussitôt par le batelier Désiré Calois, au moyen d'une embarcation.

Blessé admis à l'hôpital. — A la même heure, le sieur Depouille, Isidore, 61 ans, marchand ambulant, sans domicile fixe, a été transporté à l'hôpital, avec une fracture à la jambe gauche, accident survenu à Gravelines, en tombant dans les escaliers de son logement.

Les vols de charbon. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés François-Paul Caesier, 14 ans, Joseph Brabant 18 ans et Lucie Denaeyers, 30 demeurant à Dunkerque, inculpés de vol de charbon sur le port et complicité par recel.

Arrestation et extradition d'un voleur belge. — Le nommé Plouvier, Jules, 25 ans, né à Bourg-Léopold (Belgique), employé de commerce, a été arrêté en vue d'extradition ultérieure, pourtant à Gand, pour abus de confiance d'une somme de 1200 francs au préjudice de son patron M. Tyigat, négociant à Gand.

Un noyé. — Mercredi matin, à 7 heures, le cadavre d'un inconnu a été repêché à l'écluse de l'Ile Jeanty. On croit que c'est celui d'un marin anglais disparu depuis quelque temps.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

Une enquête est ouverte.

Chute dans les escaliers. — Dimanche soir, un accident s'est produit au domicile du sieur A..., 29 ans, cabaretier rue des Pierres.

Celui-ci transportait dans sa chambre, au premier étage sa mère infirme, lorsqu'arrivé à la hauteur d'une dizaine de marches, il perdit l'équilibre et tomba avec son fardeau sur le sol.

Dans cette chute, la mère eût la cuisse droite fracturée et A... reçut plusieurs contusions assez sérieuses à la tête. M. le docteur Duriau lui a donné des soins.

Une agression. — M. Broigne, vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une agression dont a été victime un ouvrier menuisier. Celui-ci se plaint d'avoir été assailli par un individu porteur d'une casquette de jockey.

Plusieurs personnes ont déjà été conduites au commissariat et toutes ont avec énergie. On croit cependant être sur les traces du coupable.

Chronique maritime. — Le steamer anglais « Rosendael » a transbordé de Londres à Dunkerque 300 balles de jute et 150 balles de laines pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc.

Le steamer « Morbihan » est arrivé de St-Nazaire et du Havre à Dunkerque, le 15 décembre à midi, étant porteur de vins, diverses marchandises et de 550 balles de laine d'Algérie, prises en transbordement pour Lille, Roubaix-Tourcoing, etc.

Le steamer « Cassel », entré à Dunkerque, le 16 courant venant de Londres, y débarque 600 balles jute et 260 balles de laine pour Roubaix, Tourcoing, etc.

Le st. S. B. Peel, a transbordé de Londres à Dunkerque : 520 balles de jute et 180 balles laine pour Roubaix-Tourcoing qu'il a débarquées du 15 au 17.

Le steamer Pampa, des Chargeurs réunis, est arrivé le 19 décembre à Montevideo, venant de Dunkerque, le Havre, et Bordeaux avec fers de Fives-Lille et diverses marchandises.

Ce steamer chargera en laine pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies et Reims.

Le steamer ang. Salado est parti le 11 décembre de la Boca, Plata, pour Dunkerque avec moutons vivants, attendre vers le 8 janvier prochain.

Bourbourg. — Une feuille réactionnaire qu'on nomme *Journal de Bourbourg* déverse chaque jour les plus grossières injures sur l'honorable maire, M. Victor Vandenbrouck.

Les inspirateurs de cette campagne passionnée dont on cite les noms à haute voix dans la ville, les sieurs Schalier et Bernaert, notaires, Prouvost, docteur en médecine et l'abbé Montenuis, ne peuvent pardonner à l'administration républicaine d'avoir ramené l'ordre et la prospérité dans les finances municipales.

M. le doyen Dominicus, dont nous signalons la conduite aux autorités se met également de la partie et recommande aux œuvres que secourt la Société de St-Vincent-de-Paul de voter aux prochaines élections pour les candidats réactionnaires déjà désignés.

Nous sommes sans inquiétude sur l'issue de la lutte ; l'homme loyal et intègre que la ville de Bourbourg a l'honneur d'avoir à sa tête ne saurait être atteint par les injures dont on l'abreuve et les électeurs au mois de mai prochain feront justice de cette campagne de diffamation éhontée.

Arnèke-Cappel. — Un vol de quatre lapins a été commis au préjudice de la dame Sophie Vandewalle, femme Talon, boulangère. Auteur inconnu.

— Un vol de deux lapins et divers objets a été commis chez la dame Montaine, cabaretière. Le nommé Armand Mas, journalier, est soupçonné d'être l'auteur de ce vol.

Hoymille. — Un vol de deux sacs de moulin d'une valeur de 150 francs a été commis au préjudice du sieur De Mersseman, constructeur de moulin, par le sieur Henri Derdo, monteur.

Saint-Pol-sur-Mer. — Les nommés Lagassy, Dewitte et Ducrocq se trouvaient à l'estaminet du Nouveau Casino, lorsqu'une discussion s'éleva entre eux [illegible]. Procès-verbal a été dressé.

— La femme Houtlandt avait laissé à son fils Gustave, âgé de 14 ans, la garde de sa maison ; il s'empressa d'aller jouer dans la cour.

Peu après arrivait une voisine, Mme R..., accompagnée d'une fillette de 6 ans, Marie Delplanque. Mme R... envoya la jeune fille jouer avec Gaston Houtlandt dans la cour.

A son retour, Mme Houtlandt constata la disparition d'un porte-monnaie contenant 7 fr. laissé sur la tablette de la cheminée. Elle accuse de ce larcin, Mme R... Une enquête est ouverte.

Cappellebrouck. — *Incendie.* — Deux meules de blé et fèves, appartenant au sieur Benjamin Guilbert, ont été la proie des flammes.

Les pertes s'élèvent à 900 fr. couverts par une assurance. Cause inconnue.

Petite-Synthe. — Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Booghe, surpris volant du charbon chez le sieur Dekique, cultivateur.

Malo-les-Bains. — Le garde Porion a surpris les nommés Mariel et Vanhoeven, tendant des lacets dans les dunes. Procès-verbal a été dressé à leur charge.

Rexpoëde. — Procès-verbal a été dressé aux nommés Nevejan et Urrel, surpris chassant aux lacets.

Coudekerque-Branche. — Le sieur Marie, étant ivre, s'est vu dresser procès-verbal par le garde-champêtre Devey... Il a frappé le garde-champêtre, et lui a cassé la figure. Procès-verbal a été dressé.

— Decodt, domestique de ferme, chez ... lorsque son collègue Verdonck, entre dans la chambre et après avoir ...

PAS-DE-CALAIS

Accident aux mines de Lens

Un [illegible]